

Québec, le 5 juin 2003

Bureau des audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable
Bureau 2.10
Québec (Qc) G1R 6A6

À l'attention de Madame Danielle Dallaire
Coordonnatrice du secrétariat

OBJET : **Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane**
Réponses aux questions complémentaires
N/D 01-503

Madame,

Vous trouverez ci-après les réponses à certaines questions de votre correspondance du 30 mai dernier.

Structure de confinement du LET (écran d'étanchéité périphérique).

Les écrans d'étanchéité périphériques (mur de sol-bentonite) constituent une technologie éprouvée de confinement utilisée avec succès en réhabilitation et en protection environnementale depuis la fin des années 1940. Face à cet historique, le MENV a retenu la possibilité d'utiliser ce mode de confinement à l'intérieur du projet de *Règlement sur l'élimination des matières résiduelles (2000)* en spécifiant toutefois des normes de construction spécifiques à ce mode d'imperméabilisation pour s'assurer qu'il soit sécuritaire.

Suite à une investigation complémentaire du site et en tenant compte des résultats de l'ensemble des deux études hydrogéologiques réalisées sur le site (Géniegroupe, 2001; Technisol, 2001), la firme spécialisée en géotechnique Technisol a confirmé que toutes les exigences du projet de règlement pour l'aménagement d'un écran d'étanchéité périphérique sont respectées.

Madame Danielle Dallaire
BAPE
Le 5 juin 2003

De plus, une conductivité hydraulique de 10^{-7} cm/s a été retenue dans le cadre du présent projet pour le mur de sol-bentonite, soit dix fois inférieure à celle prescrite par le projet de *Règlement sur l'élimination des matières résiduelles* afin d'accroître substantiellement le niveau de sécurité du LET.

L'approche utilisée a pris en considération principalement l'impact de l'aménagement de l'écran d'étanchéité sur le niveau de la nappe phréatique locale. Au niveau de la zone de décrochement, la firme Technisol, spécialisée en géotechnique, a indiqué lors de la première partie des audiences publiques que cette zone ne représentait aucun danger pour le LET. Cette zone est localisée à une distance minimale d'environ 230 m de l'aire d'élimination (coin nord). De plus, cette distance augmente rapidement en se déplaçant vers le sud-ouest pour atteindre près de 550 m à la limite ouest du LET.

Capacité de la végétation

Le logiciel HELP 3.07 (Hydrologic Evaluation of Landfill Performance) utilisé pour effectuer la modélisation hydrologique du LET au cours de son exploitation tient effectivement compte de la présence ou de l'absence de végétation sur les sols en place dans les calculs de ruissellement des eaux et d'évapotranspiration. De plus, avec la mise en place progressive du recouvrement final, le couvert végétal sur le site est progressivement rétabli au cours de l'exploitation du LET.

En espérant le tout à votre satisfaction, nous vous invitons à communiquer avec nous si de plus amples informations vous sont requises.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jean Bernier, ing., M.Sc.
Directeur de projet

c.c. M. Hervé Chatagnier, Direction de l'Évaluation Environnementale du MENV
M. Dominique Robichaud, Secrétaire-trésorier, Régie intermunicipale